

S o m m a i r e

N° 1 - JANVIER - FEVRIER 2010 BIMESTRIELLE PP. 1 - 192

(Les établissements de santé

► Etablissements de santé publics

L'obligation d'information du patient ne cesse pas à la sortie de l'hôpital
(Note sous CE 2 sept. 2009, Mme Peignien, n° 292783)
par Frédéric Dieu..... 104

(Les produits de santé

Le contrôle de la promotion des médicaments auprès des médecins :
encadrement sanitaire ou régulation économique ?
par Catherine Régnier et Catherine Maurain..... 111

Droit de la protection sociale

(Les acteurs

► Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

De quoi les établissements et les services sociaux et médico-sociaux sont-ils
le nom ?
par Jean-Marc Lhuillier..... 123

La décision de refus d'agrément des accords collectifs de travail des
établissements sociaux et médico-sociaux doit être motivée (Conclusions sur
CE 30 déc. 2009, Association de résidences pour personnes âgées dépendantes,
n° 323752)
par Anne Courrèges..... 137

(Les actions et prestations

► Famille et enfance

L'Etat responsable sans faute vis-à-vis de l'utilisateur d'un établissement social
(Note sous CE 13 nov. 2009, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, n° 306517)
par Danièle Cristol..... 141

Le rejet d'une demande d'agrément pour l'adoption ne peut être fondé sur
l'orientation sexuelle de l'adoptant (Note sous TA Besançon, 10 nov. 2009, Mme
B., n° 0900299)
par Virginie Donier..... 148

Actualités

(Actualité jurisprudentielle

Etablissement de santé, Droits des malades, Médecins Hospitaliers, Produits de
santé, Aide et action sociales, Etablissements sociaux et médico-sociaux,
Accidents du travail/Maladie professionnelle, URSSAF
Michel Borgetto, Danièle Cristol, Rémy Fontier, Jean-Marc L'Huillier, Caroline Mascret,
Olivier Renaudie, Thierry Tauran..... 155

(Actualité législative et réglementaire

► 1^{er} novembre - 31 décembre 2009
par Michel Borgetto..... 181

(Actualité bibliographique

par Elie Alfandari..... 185

Sommaire

Dossier

Le nouveau droit communautaire de la sécurité sociale

Les axes de réforme et les principes généraux du règlement n° 883/2004
par Rob Cornelissen 5

Les nouvelles règles de détermination de la législation applicable
par Francis Kessler 14

Les nouvelles règles de coordination pour les soins de santé : « Tout va très bien, Madame la marquise... »
par Jean-Philippe Lhernould 29

Le droit des pensions d'invalidité et de vieillesse dans le règlement n° 883/2004
par Herwig Verschueren 38

La coordination des prestations de chômage dans les nouveaux règlements
par Bruno de Pauw et Francis Kessler 53

La machinerie des nouveaux règlements : pilotage et gestion administrative et financière
par Jean Claude Fillon 64

Principes généraux

(Les sources internationales et communautaires

► Droit et politique communautaires

La mobilité des personnes handicapées dans l'Union européenne : encore un effort... (Note sous CJCE, 1^{er} ch., 1^{er} oct. 2009, Gottwald/Bezirkshauptmannschaft Bregenz, aff. C-103/08)
par Augustin Boufeka 73

Droit de la santé

(Les professions de santé

► Professions médicales et paramédicales

La coûteuse euthanasie de l'obstétrique libérale
par Jacques Bichot 83

L'assurance des obstétriciens et l'impéritie des pouvoirs publics
par Remi Pellet 94

31-35, rue Froidevaux
75005 Paris Cedex 14
Téléphone 01 40 64 53 61
Fax 01 40 64 54 66
mailto:maebbar@dalloz.fr

**DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DE LA PUBLICATION**

Michel Borgetto,
Université Paris II
Scientifique : Elie Alfandari

REDACTION

Danièle Cristol, Julien
Daugareilh, Louis
Claudine Esper, Jean-Michel
Marie Hennion-Moreau,
Robert Lafore, Anne
Philippe Lhernould,
Philippe Lignier, Philippe Ligneau,
Véger, Claire Neirinck,
Xavier Prétot, Pierre-
Christophe Willmann

Correspondance concernant la
à être adressée à :
tto@numericable.fr

Directeur éditorial
Secrétaire de

CLIENTS

clients : Yvette Nay

CONTACTS

de la Marne
Montrouge Cedex
01 40 60 017 (0,12 € TTC/mn)
01 48 47 92

abonnement annuel partant du pre-
mier numéro de l'année (2010/7 n°)
et DOM : 193,99 € TTC

abonnement : 213,99 €

EDITIONS DALLOZ

à capital
005 040 euros

social 31-35, rue Froidevaux

Paris 572 195 550

572 195 550 00098

5811Z TVA FR 69 572 195 550

éditions Lefebvre-Sarrut

1112 T 82342

45-9469

Marie Chirat

de Sainte Colombe

SAINT-JUST-LA-PENDUE

2010 - La photocopie non

autorisée est un délit

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La mobilité des personnes handicapées dans l'Union européenne : encore un effort... 73

DROIT DE LA SANTÉ

La coûteuse euthanasie de l'obstétrique libérale 83

L'assurance des obstétriciens et l'impéritie des pouvoirs publics 94

L'obligation d'information du patient ne cesse pas à la sortie de l'hôpital 104

Le contrôle de la promotion des médicaments auprès des médecins : encadrement sanitaire ou régulation économique ? 111

DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

De quoi les établissements et les services sociaux et médico-sociaux sont-ils le nom ? 123

La décision de refus d'agrément des accords collectifs de travail des établissements sociaux et médico-sociaux doit être motivée 137

L'Etat responsable sans faute vis-à-vis de l'usager d'un établissement social..... 141

Le rejet d'une demande d'agrément pour l'adoption ne peut être fondé sur l'orientation sexuelle de l'adoptant..... 148

Dossier

le nouveau droit communautaire de la sécurité sociale

p. 3